



A.7.14/004.mcm

Genève, le 12 janvier 2012

OHCHR REGISTRY

17 JAN 2012

Recipients: SPT  
P.B. (enclature)

La Mission Permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat du Sous-Comité pour la Prévention de la Torture (SPT) et, suite à sa note du 30 novembre 2011, a l'honneur de lui faire parvenir en annexe la notification écrite quant à la désignation du Médiateur du Grand-Duché de Luxembourg en tant que mécanisme national de prévention avec les éléments inclus dans les articles 18 à 23 du protocole facultatif, ainsi que la copie du Mémorial du 3 septembre 2003 portant sur la Loi du 22 août 2003 instituant un Médiateur au Luxembourg.

La Mission Permanente du Grand-Duché de Luxembourg saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat du Sous-Comité pour la Prévention de la Torture (SPT), les assurances de sa haute considération.



Haut Commissariat  
aux droits de l'homme  
Att. : M. Patrice Gillibert  
Secrétaire du Sous-Comité pour la  
Prévention de la Torture (SPT) Office des Nations Unies  
Palais des Nations  
1211 Genève 10